

2014-04-087-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

OBJET: SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2014: FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE LANGEVIN WALLON

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-087-DR/FIN - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2014 : FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE LANGEVIN WALLON

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Lors de sa séance du 13 février 2014, le Conseil Municipal a attribué au Foyer Socio Educatif du Collège Langevin Wallon une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500,00 euros.

Afin de permettre au Foyer Socio Educatif de poursuivre sa mission éducative auprès des élèves et de l'accompagner financièrement dans ses projets, il convient d'augmenter cette subvention de fonctionnement et d'attribuer au foyer une subvention complémentaire pour l'année 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par le Foyer Socio Educatif du Collège Langevin Wallon,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer au Foyer Socio Educatif du Collège Langevin Wallon une subvention complémentaire d'un montant de 2 500,00 euros (deux mille cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2014.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

